

Rome, 29 février 1892.

*A Son Éminence le Cardinal LEDOCHOWSKI,
Préfet de la S. C. de la Propagande.*

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

I. — La question de savoir comment doivent être traités les Canadiens aux États-Unis de l'Amérique du Nord dans l'intérêt de leur foi et celui de la religion en général occupe actuellement bien des esprits.

Voici quelle est sur ce point notre opinion, que nous savons sincère, que nous croyons modérée. Faisant taire toutes les voix de la sympathie, laissant de côté toutes les raisons de détail, nous n'envisagerons que la plus grande somme de bien à obtenir.

II. — Nous ne parlerons pas ici de l'opportunité, de la convenance ou de la nécessité qu'il y aurait de nommer aux États-Unis des